



Contestation constat amiable signé

Par **Bolderi83**, le **21/07/2010** à **10:44**

Bonjour,rrnrnJ'ai eu un accident il y a quelques jours, une personne sortant d'un stationnement a percuté mon véhicule.rnNous avons donc rédigé ensemble un constat amiable, la personne éprouvée par l'accident m'a demandé de l'aider à remplir sa partie. Avant de signer chacune notre tour, nous avons pris soin de relire à haute voix pour que l'autre valide et nous avons signé.rnrnJ'ai envoyé immédiatement mon constat à mon assurance.rnrnDeux jours plus tard la personne me recontacte, me dit qu'elle n'est plus d'accord, qu'elle veut qu'on refasse un constat et que j'ai abusé de sa confiance en remplissant le constat. rnrnElle fait jouer le fait que l'accident à eu lieu à proximité d'une priorité à droite que j'aurais dû lui céder. Effectivement, il y a bien une priorité à droite, que j'ai respecté avant de m'engager. La personne à elle même reconnue sur les faits qu'elle ne m'avait pas vu en sortant de sa place.rnrnElle a porté plainte suite à tout cela.rnrnQue faire ? N'est-il pas facile de changer d'avis à sa guise ?rnrnMerci de vos réponse, cette situation me fait très peur

Par **chaber**, le **22/07/2010** à **05:52**

Bonjour,rrnrnUn constat amiable signé des deux parties est censé être parfait. C'est bien votre adversaire qui l'a signé.rnrnLe fait que l'accident se situe à proximité d'une priorité de droite n'a aucune influence sur le fait que le véhicule quitte un stationnement, engageant donc sa responsabilité.rnrnVotre assureur a du vous le confirmer et enclencher la procédure d'indemnisation avec responsabilité totale de l'adversaire